



DISTRICT 75

Journal Numérique // Édition n°87



SOMMAIRE :

ACTUALITÉS	PAGE 1
RAPPELS	PAGE 2
ARBITRAGE	PAGE 4





SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

SAISON 2023/2024 OUVERTURE DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION !

La campagne d'inscription des Services Civiques a destination des clubs pour la saison 2023/2024 débute.

Pour rappel, un service civique est un jeune volontaire âgé entre 16 et 25 ans qui sera présent au sein de votre club 24 h/par semaine afin de vous aider dans la structuration de ce dernier, de vous aider à mener à bien différents projets ainsi qu'à l'encadrement de vos licenciés.

Au cours des 10 mois, les volontaires devront aussi réaliser 2 formations obligatoires (PSC1 et Citoyenne).

Pour cette saison, les contrats des services civiques ont été étendus à 10 mois et débiteront à partir du 1er septembre 2023.

Toutes les infos pour les modalités d'inscription : **[ICI](#)**

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DISTRICT 75 - SAISON 2023/2024 RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS [ART. 11]

11.1 - Equipes obligatoires :

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
 - 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District. Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5."

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75



RÉUNION DE RENTRÉE

SAISON 23/24

Dans le cadre de la préparation de la prochaine saison 2023/2024, la Commission Départementale d'Arbitrage du District 75 convie l'ensemble des arbitres parisiens à une réunion de rentrée :

Le Samedi 09 Septembre 2023 à 14h00
STADE CHARLETY - 99 Bd Kellerman - 75013 PARIS

Cette réunion permettra de présenter le fonctionnement de cette nouvelle saison 2023/2024 et sera également l'occasion de pouvoir échanger sur tous les sujets liés à l'arbitrage parisien.



INITIATION ARIBTRAGE ECOLE DE FOOT

Afin de promouvoir l'arbitrage et de créer de nouvelles vocations au sein de cette voie, le District Parisien de Football va organiser plusieurs stages d'initiation à l'arbitrage pour le jeune public de 12 et 13 ans tout au long de la saison.

La première initiation aura lieu le **Vendredi 27 Octobre 2023** (heure et lieu encore à fixer).

La CDA demande aux clubs parisiens de recenser les demandes au sein de leur effectif dans le cadre de ces futures initiations.



DISTRICT 75

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SAISON 23/24

district75foot.fff.fr

